

**Le Syndicat Force Ouvrière Finances Publiques
DRESG.**

Vous informe des dates de paye pour l'année 2017

	Date de remise	Date de valeur
Janvier	25 janvier	27 janvier
Février	22 février	24 février
Mars	27 mars	29 mars
Avril	24 avril	26 avril
Mai	24 mai	29 mai
Juin	26 juin	28 juin
Juillet	25 juillet	27 juillet
Août	25 août	29 août
Septembre	25 septembre	27 septembre
Octobre	25 octobre	27 octobre
Novembre	24 novembre	28 novembre
Décembre	19 décembre	21 décembre

FO DGFIP, de votre côté, à vos côtés, du bon côté.

Le calendrier de virement des traitements correspond à la date précise à laquelle votre compte bancaire sera crédité (date de valeur). La date de valeur est un terme bancaire qui indique la date effective de prise en compte de l'écriture, cela apparaît parfois que 24 ou 48 heures plus tard sur le suivi en ligne de la banque, mais avec une date de valeur correcte. Les dates de virement sont définies en respectant la règle suivante : les comptes bancaires sont crédités deux jours avant le dernier jour ouvrable du mois et en décembre le paiement est avancé d'une semaine en sus de cette règle.

Retrouvez toute l'information sur notre site accessible du bureau comme du domicile
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/B31/>